



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

du jury de l'examen professionnel

**de technicien principal de 1^{ère} classe
par avancement de grade**

session 2023

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS.....	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	12
8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	16
9 - FICHE STATISTIQUES	17

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2021 CdG69	Session 2023
Candidats admis à concourir	144	148
Candidats présents épreuve écrite	121	110
% présents « écrit » / admis à concourir	84%	74%
Moyenne épreuve écrite	9.15	10.37
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	111	106
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	91.7%	96.3%
Candidats présents épreuve orale	106	102
% présents « oral » / Candidats autorisés à passer l'épreuve orale»	95%	96%
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	73	59
% admis / candidats présents épreuve écrite	60.3%	53.6%

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE PLANNING 2023
--

Début des retraits de dossiers	Mardi 18 octobre 2022
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 23 novembre 2022
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022
Épreuve écrite d'admission	13 avril 2023
Épreuve orale d'admission	Partir du 12 septembre 2023

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 13 juin 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 11 au 13 septembre 2023	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 28 septembre 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 25 avril 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Mardi 30 mai 2023	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
ALBRECHT Anne	Personnalité qualifiée, Cheffe de projet SI, Grenoble Alpes Métropole
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, Directrice adjointe, Département de l'Isère
CHAUMAT Rémi	Fonctionnaire, représentant du CNFPT
FAUDOT Claudine	Élue, Adjointe au maire, Allinges
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au maire, Crolles
MELENDEZ-DIAZ Lolita	Personnalité qualifiée, Directrice urbanisme Valence Romans Agglo
RABAL Stéphane	Fonctionnaire, représentant du personnel
THEVENON-BERHAUDIN Alain	Fonctionnaire, Directeur général des services, Voreppe
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(durée : vingt minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade est ouvert

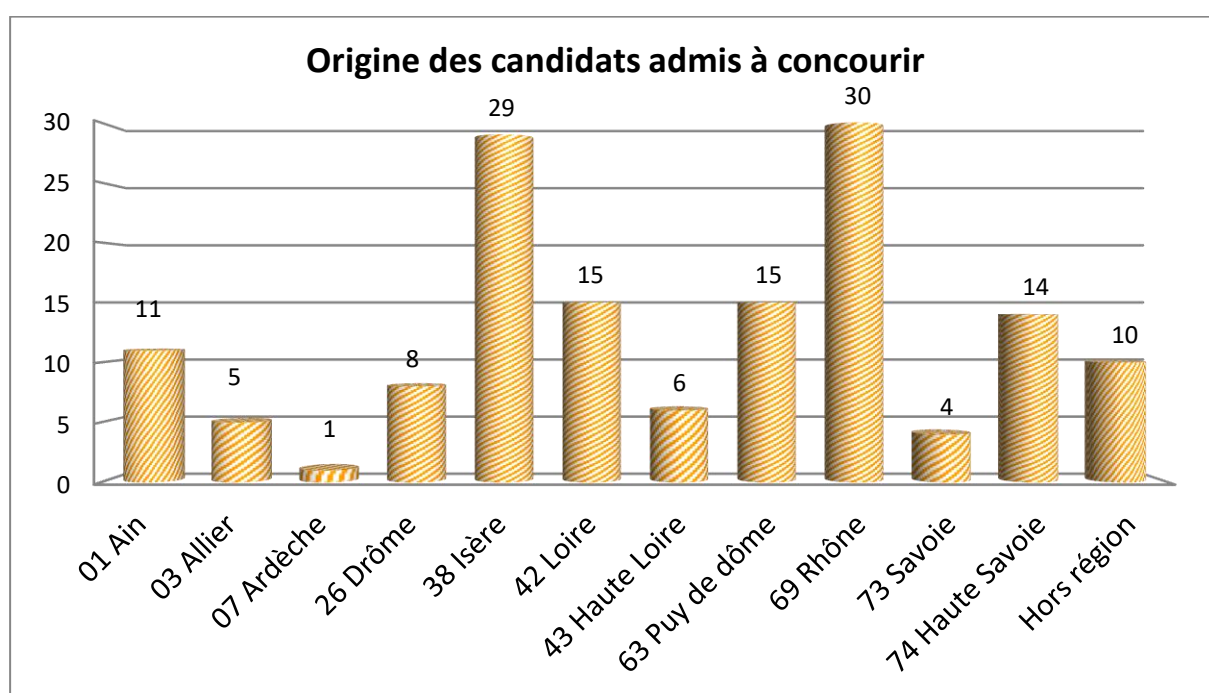
L'examen professionnel avec épreuves est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

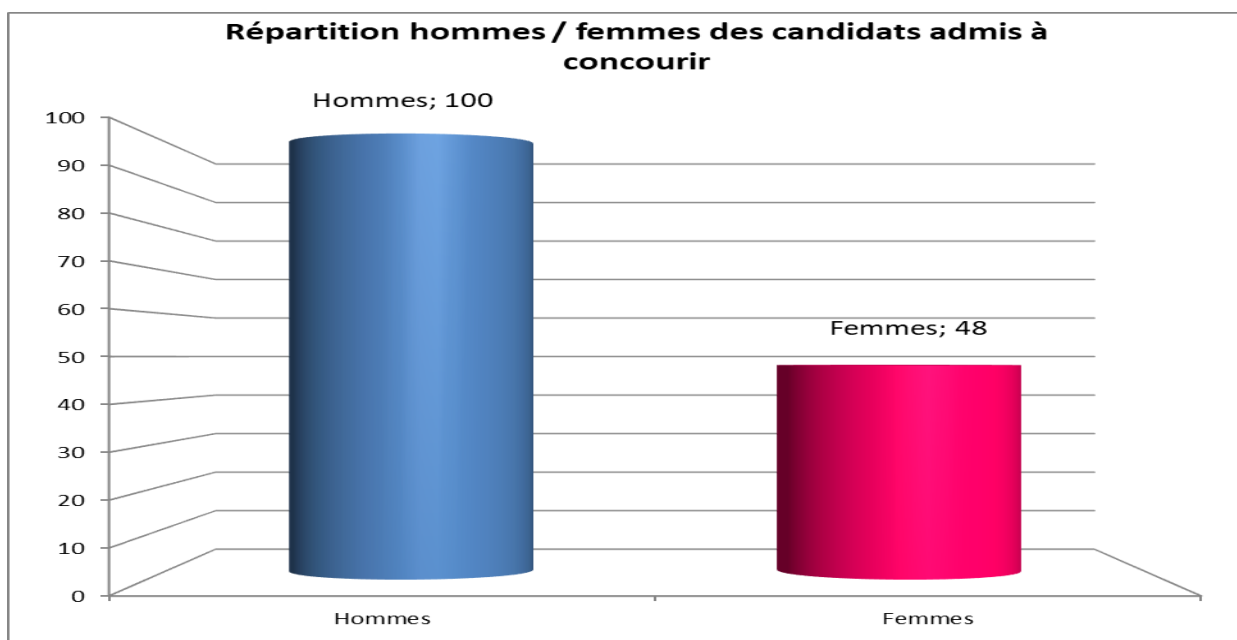
6 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

- 2 pour ancienneté insuffisante
- 4 pour grade ne correspondant pas (erreur d'inscription)

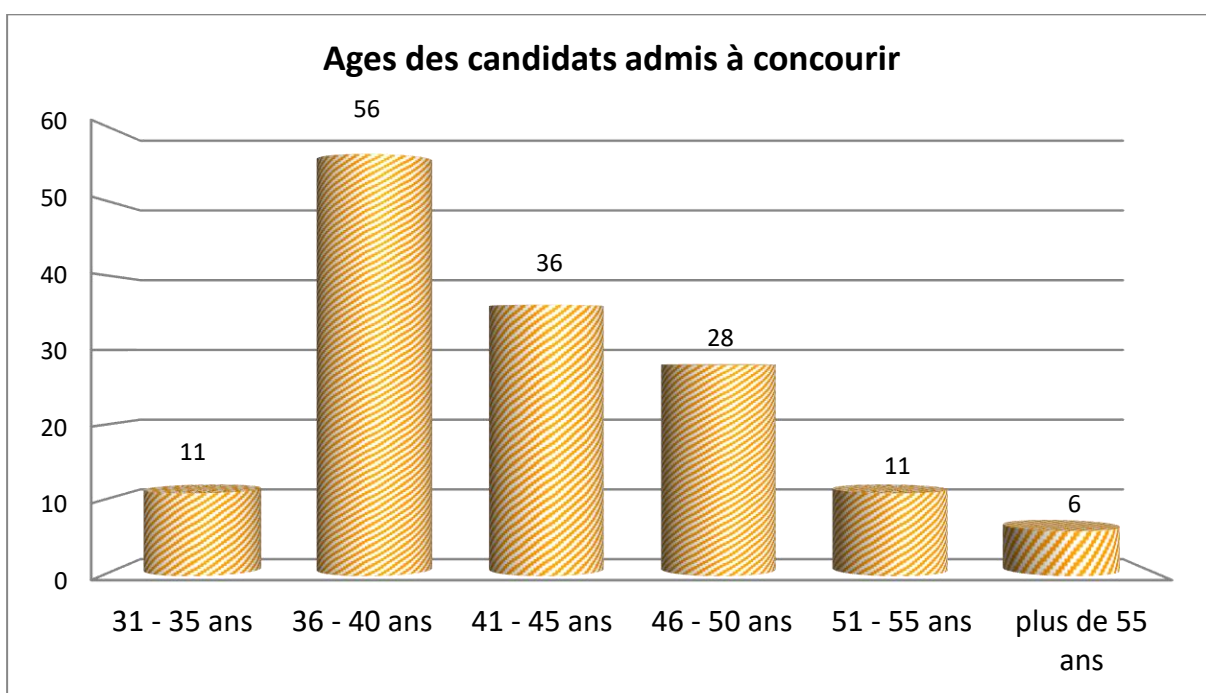
ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
01 Ain	11	7,4%
03 Allier	5	3,4%
07 Ardèche	1	0,7%
26 Drôme	8	5,4%
38 Isère	29	19,6%
42 Loire	15	10,1%
43 Haute Loire	6	4,1%
63 Puy de dôme	15	10,1%
69 Rhône	30	20,3%
73 Savoie	4	2,7%
74 Haute Savoie	14	9,5%
Hors région	10	6,8%
TOTAL	148	100%

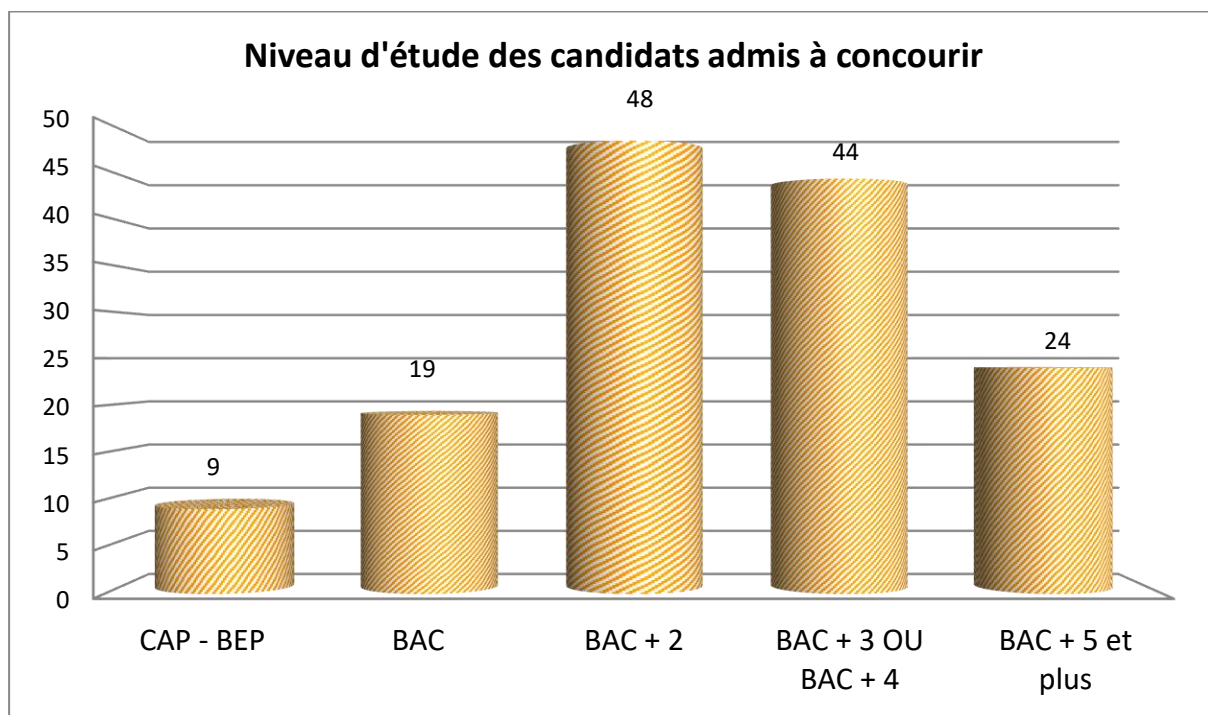




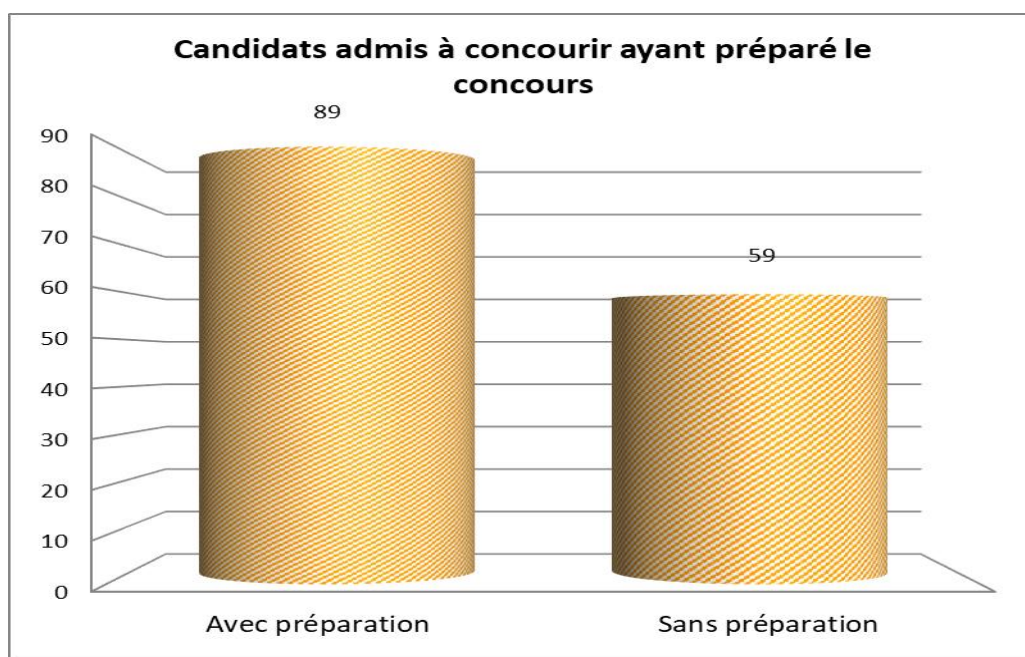
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	68%
Femmes	32%



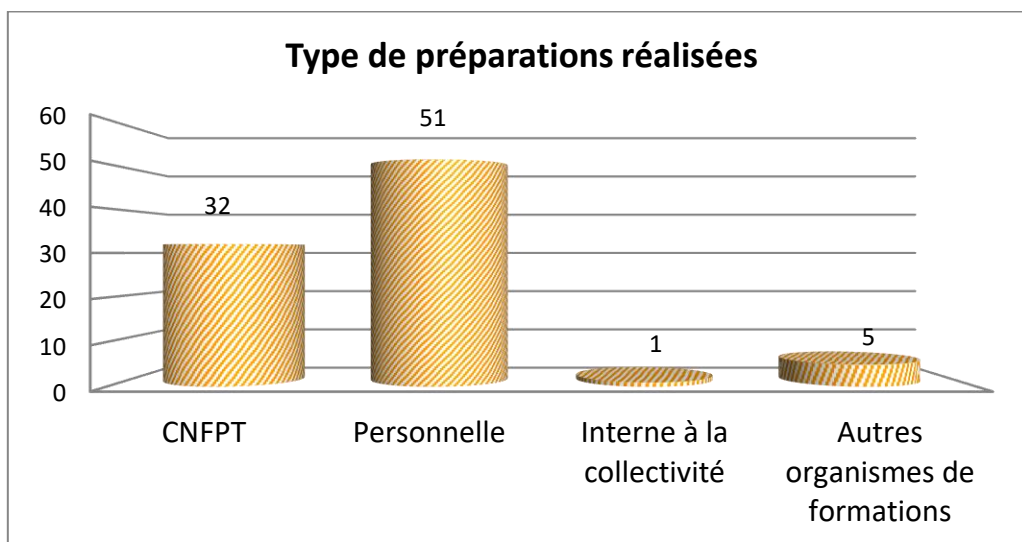
Age des candidats	%
31 - 35 ans	7,4%
36 - 40 ans	37,8%
41 - 45 ans	24,3%
46 - 50 ans	18,9%
51 - 55 ans	7,4%
plus de 55 ans	4,1%



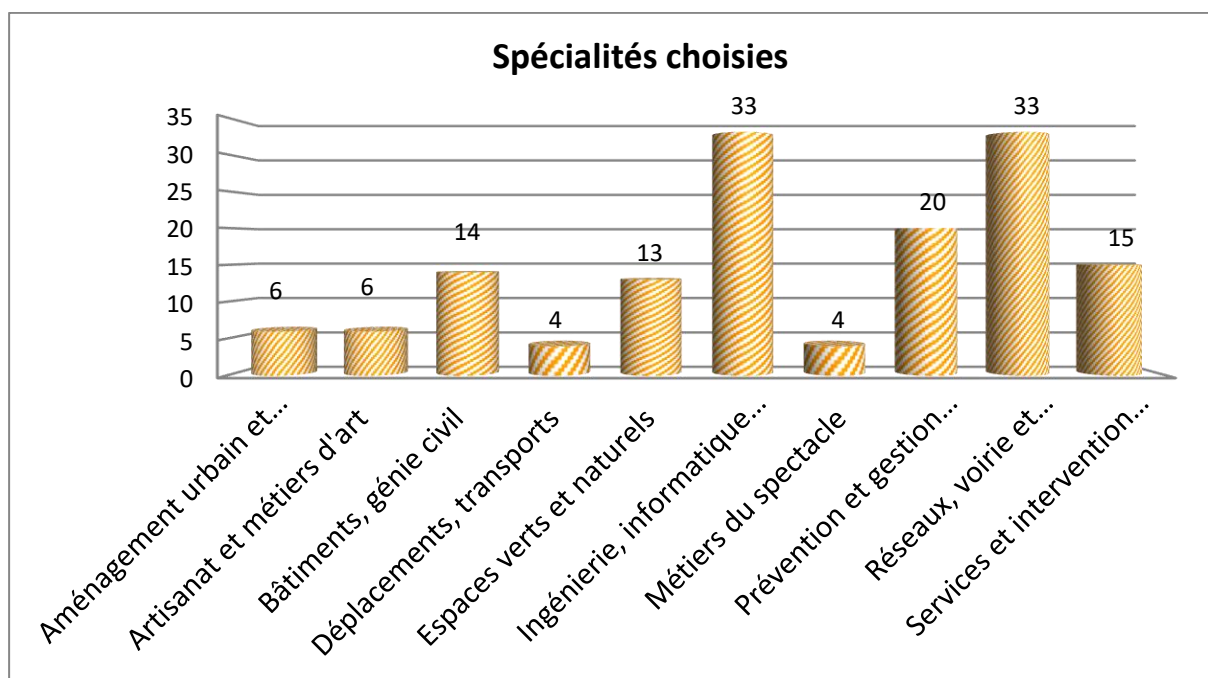
Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	6,1%
BAC	12,8%
BAC + 2	32,4%
BAC + 3 OU BAC + 4	29,7%
BAC + 5 et plus	16,2%
Parents d'au moins 3 enfants	2%
Aucun diplôme	0,7%



Préparation	%
OUI	60%
NON	40%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	36%
Personnelle	57,3%
Interne à la collectivité	1,1%
Autres organismes de formations	5,6%



	%
Aménagement urbain et développement durable	4,1%
Artisanat et métiers d'art	4,1%
Bâtiments, génie civil	9,5%
Déplacements, transports	2,7%
Espaces verts et naturels	8,8%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	22,3%
Métiers du spectacle	2,7%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	13,5%
Réseaux, voirie et infrastructures	22,3%
Services et intervention techniques	10,1%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

110 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 74% des candidats admis à concourir

Session 2023 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	38	148	0	16	10.37

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	11.75
Artisanat et métiers d'art	9.40
Bâtiments, génie civil	9.75
Déplacements, transports	13.00
Espaces verts et naturels	9.00
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10.10
Métiers du spectacle	10.50
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11.14
Réseaux, voirie et infrastructures	10.94
Services et intervention techniques	10.13

✓ B. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emploi et à encadrer une équipe (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 2)

Session 2023 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	102	3	18	11.22	10.00

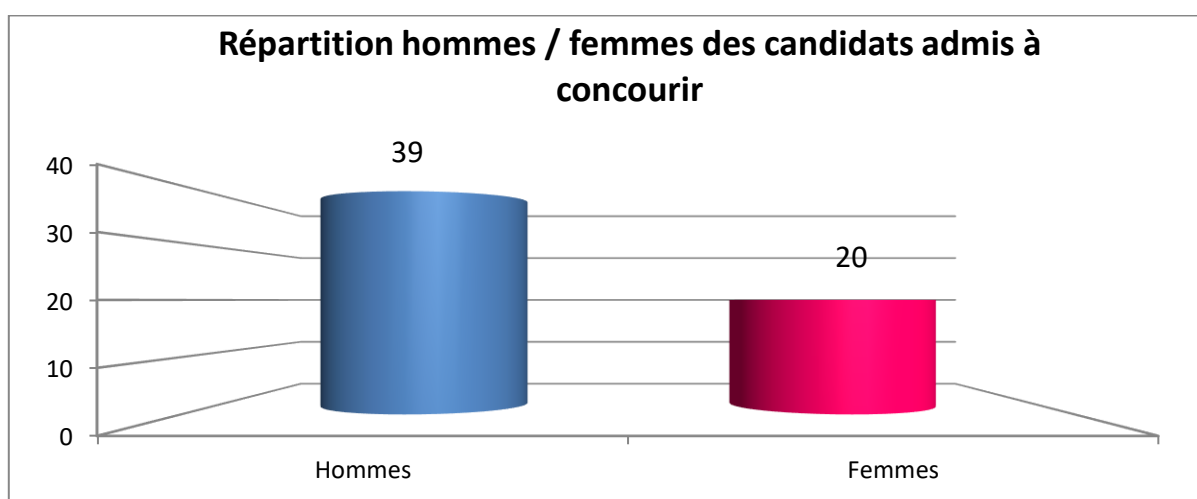
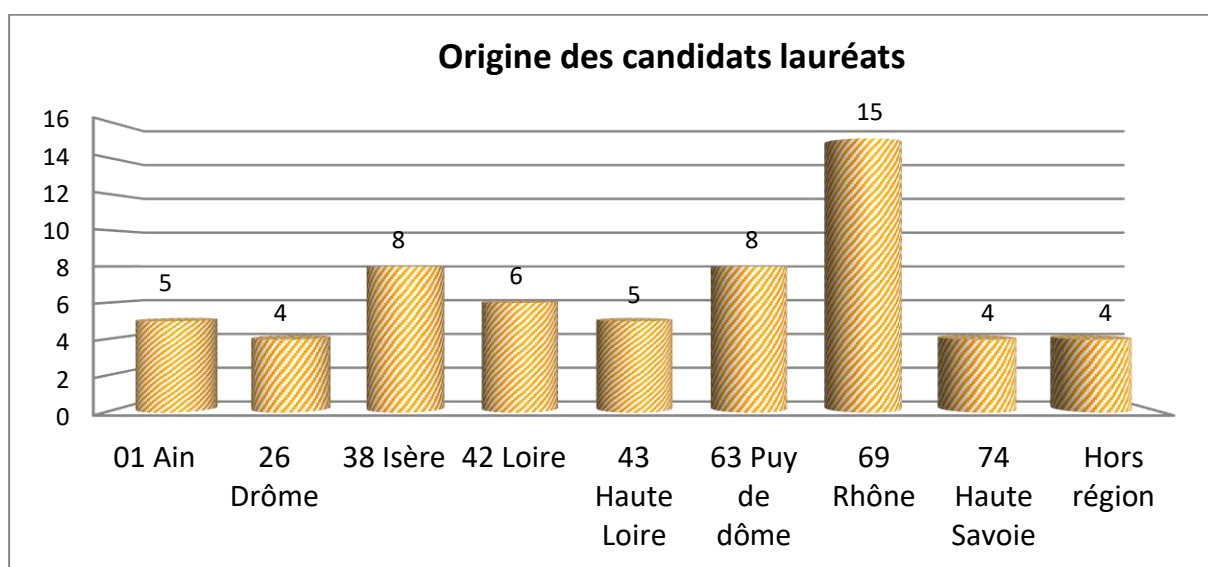
Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	12.42
Artisanat et métiers d'art	10.08
Bâtiments, génie civil	10.93
Déplacements, transports	13.00
Espaces verts et naturels	10.47
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9.79
Métiers du spectacle	11.00
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11.43
Réseaux, voirie et infrastructures	11.27
Services et intervention techniques	10.59

Le jury a déclaré 59 candidats admis.

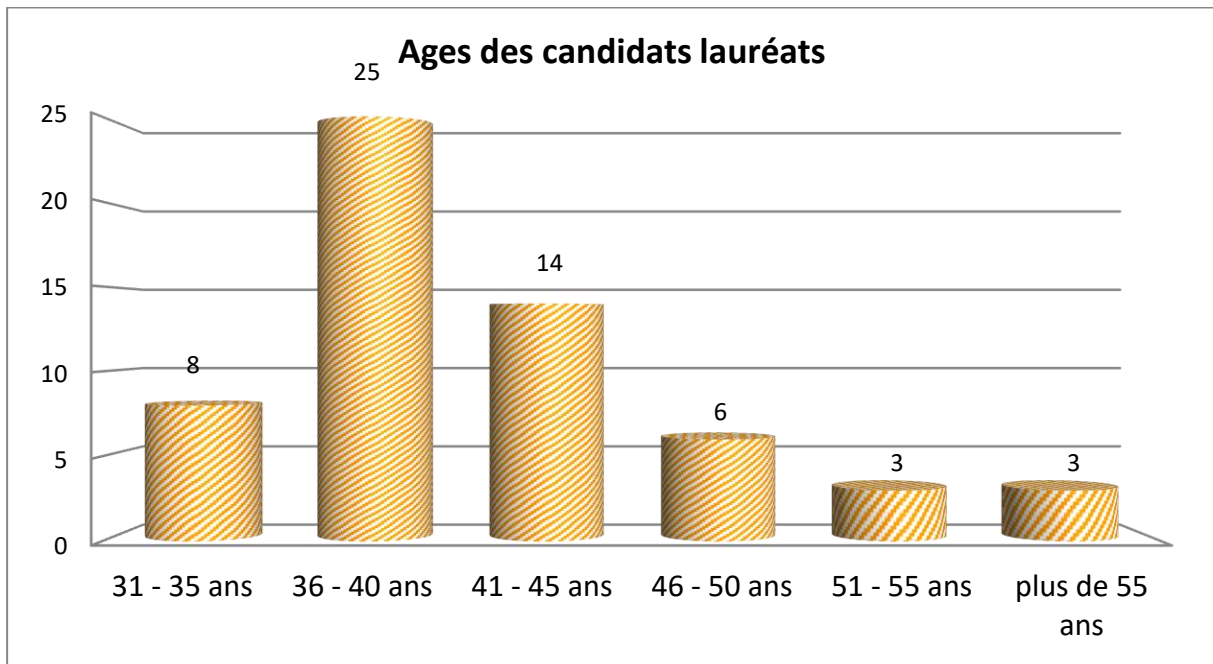
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

ORIGINE DES CANDIDATS

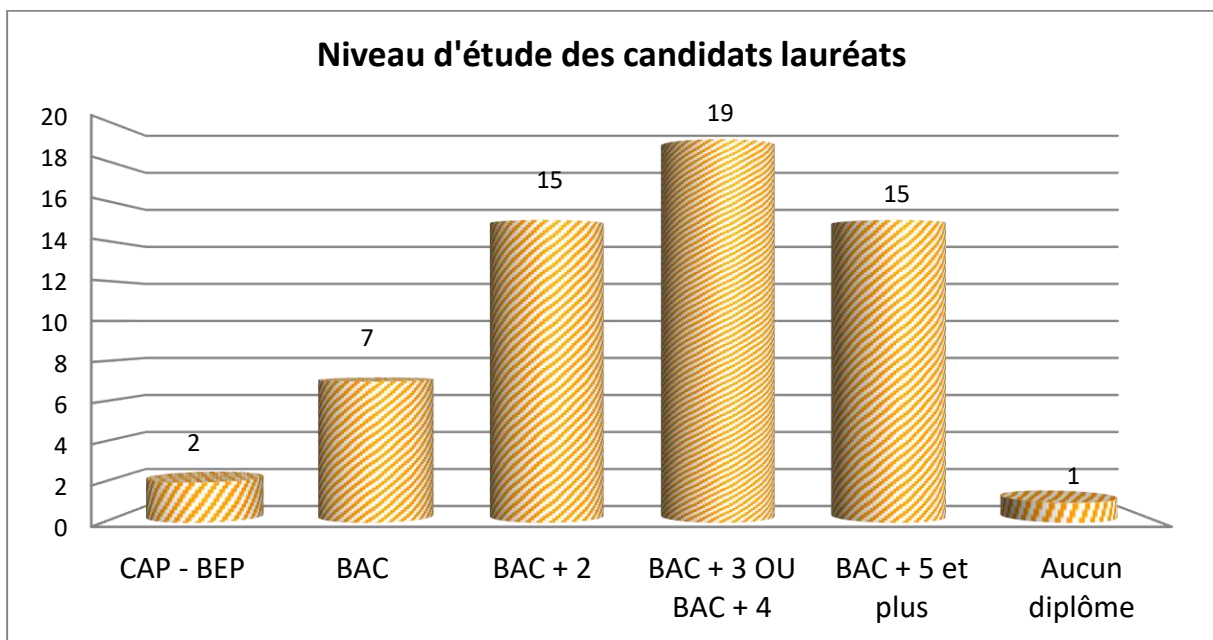
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	5	8%
Drôme	4	7%
Isère	8	14%
Loire	6	10%
Haute Loire	5	8%
Puy de Dôme	8	14%
Rhône	15	25%
Haute Savoie	4	7%
Hors région	4	7%
TOTAL	59	100%



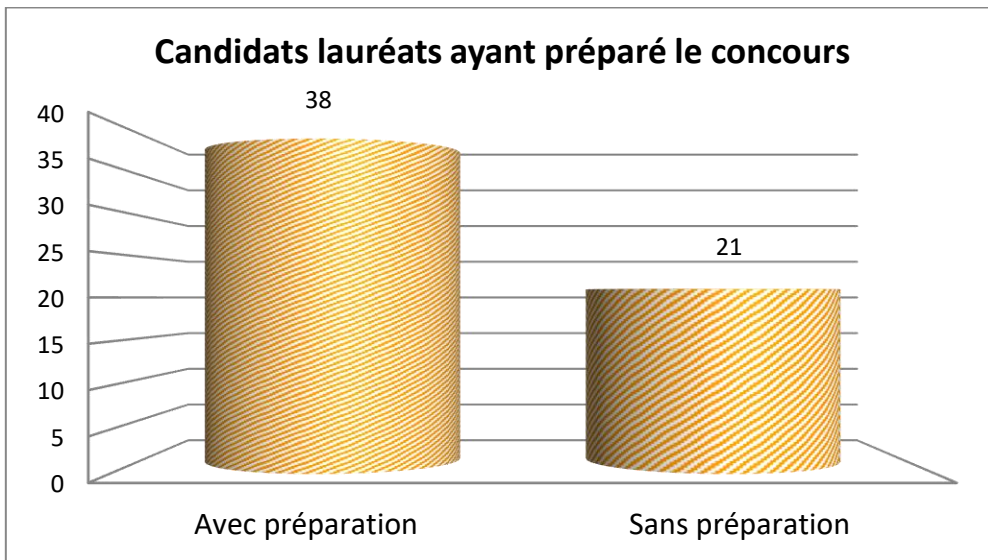
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	66%
Femmes	34%



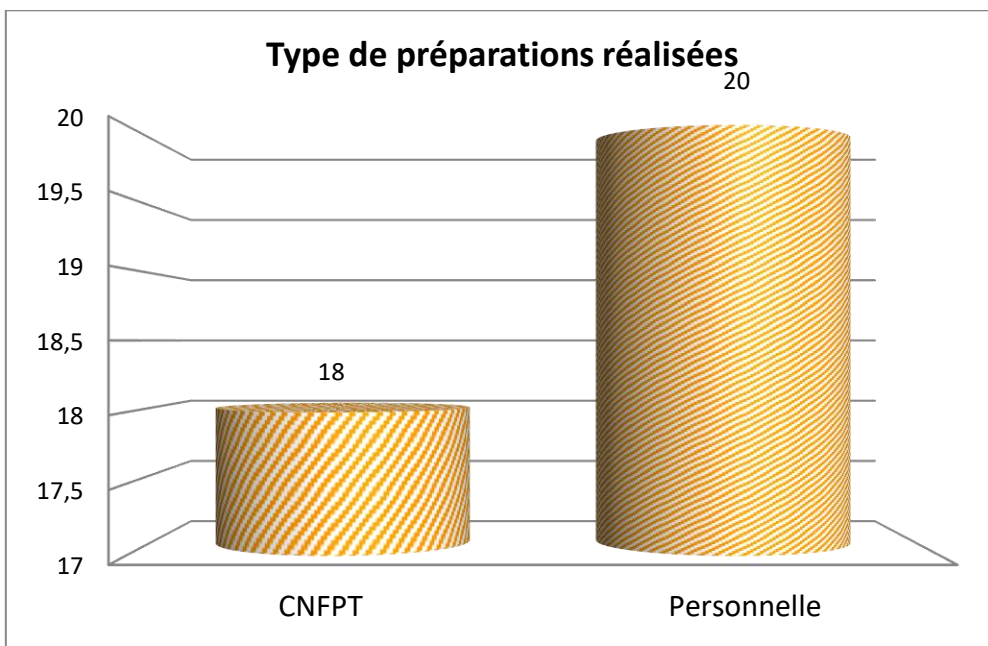
Age des candidats	%
31 - 35 ans	14%
36 - 40 ans	42%
41 - 45 ans	24%
46 - 50 ans	10%
51 - 55 ans	5%
plus de 55 ans	5%



Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	3%
BAC	12%
BAC + 2	25%
BAC + 3 OU 4	32%
BAC + 5 et plus	25%
AUCUN	2%

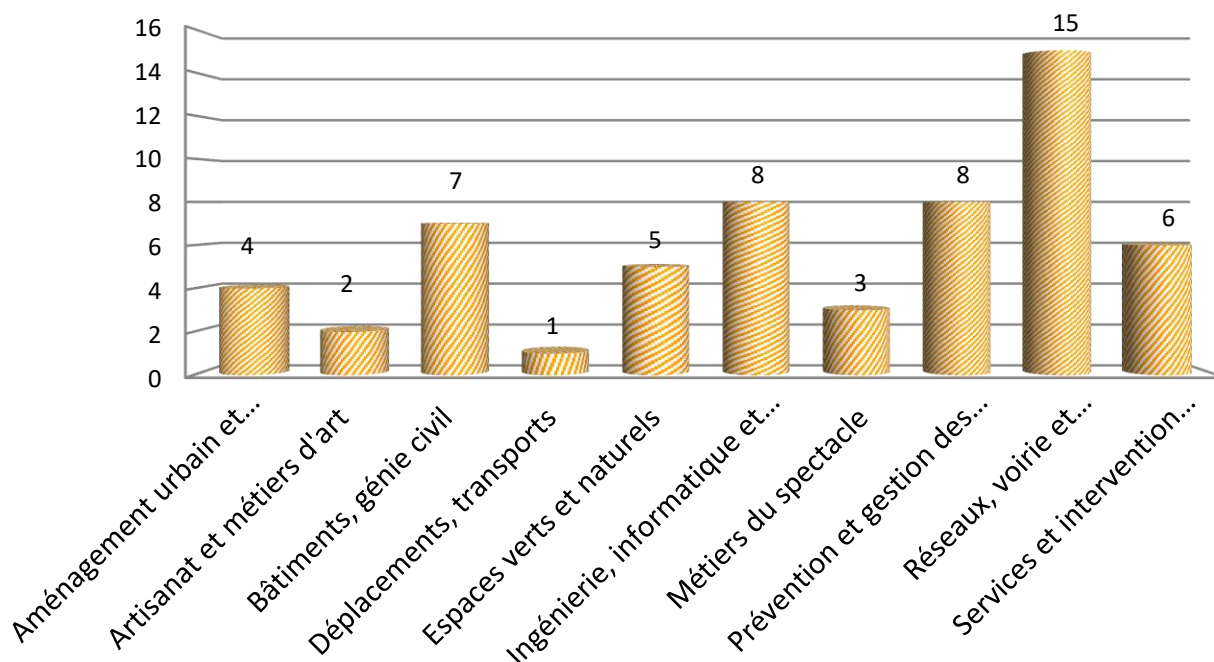


Préparation	%
OUI	64%
NON	36%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	47%
Personnelle	53%

Candidats lauréats ayant préparé le concours



Spécialités choisies par les candidats lauréats	%
Aménagement urbain et développement durable	7%
Artisanat et métiers d'art	3%
Bâtiments, génie civil	12%
Déplacements, transports	2%
Espaces verts et naturels	8%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14%
Métiers du spectacle	5%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14%
Réseaux, voirie et infrastructures	25%
Services et intervention techniques	10%

8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

Suite à l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, les correcteurs mettent en avant les remarques suivantes :

- Niveau faible, des réponses trop souvent partielles
- Méthodologie de projet non maîtrisée
- Orthographe et syntaxe à améliorer
- Des difficultés dans l'expression écrite et la structure du devoir
- Manque de prise de hauteur

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Bon niveau dans le domaine de compétence mais manque d'ouverture
- Le positionnement dans le management et le projet professionnel reste faible
- Manque de préparation globale pour l'épreuve d'entretien
- La connaissance de la prévention et de la représentation syndicale est à approfondir

9 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	148	106	59
Hommes	100	70	39
Femmes	48	36	20
% Hommes	68%	66%	66%
% Femmes	32%	34%	34%
Âges des candidats			
31 - 35 ans	11	5	8
36 - 40 ans	56	40	25
41 - 45 ans	36	30	14
46 - 50 ans	28	16	6
51 - 55 ans	11	10	3
plus de 55 ans	6	5	3
Origine des candidats par départements			
01 Ain	11	7	5
03 Allier	5	2	
07 Ardèche	1	1	
26 Drôme	8	7	4
38 Isère	29	20	8
42 Loire	15	10	6
43 Haute Loire	6	5	5
63 Puy de dôme	15	12	8
69 Rhône	30	21	15
73 Savoie	4	3	
74 Haute Savoie	14	10	4
Hors région	10	8	4
Niveau d'études des candidats			
CAP - BEP	9	6	2
BAC	19	14	7
BAC + 2	48	33	15
BAC + 3 OU BAC + 4	44	31	19
BAC + 5 et plus	24	20	15
Parents d'au moins 3 enfants	3	1	
Aucun diplôme	1	1	1
Préparation			
CNFPT	32	27	18
Personnelle	51	34	20
Interne à la collectivité	1	1	
Autres organismes de formations	5	2	
Avec préparation	89	64	38
Sans préparation	59	42	21
Spécialités choisie			
Aménagement urbain et développement durable	6	4	4
Artisanat et métiers d'art	6	4	2
Bâtiments, génie civil	14	9	7
Déplacements, transports	4	1	1
Espaces verts et naturels	13	10	5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	33	22	8
Métiers du spectacle	4	4	3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20	14	8
Réseaux, voirie et infrastructures	33	26	15
Services et intervention techniques	15	12	6